

# BIEN REMPLIR SON CONSTAT DÉGÂTS DES EAUX

## LES 9 POINTS CLÉS



**GRAND CONSEIL**  
3 exemplaires sont à remplir

**Exemplaire pour A**  
destiné à son assureur

**Exemplaire pour B**  
destiné à son assureur

**Exemplaire GÉRANT SYNDIC**

### 1 LE LIEU

Indiquer l'adresse complète du lieu du sinistre.

### 2 DATE DU DÉGÂT DES EAUX

Indiquer impérativement la date. Cela permet de savoir qu'à cette date, vous étiez bien assuré.

### 3 ANCIENNETÉ DE L'IMMEUBLE

Information importante. Si l'immeuble a été construit depuis moins de 10 ans, un recours est possible.

### 4 COORDONNÉES DES PARTIES CONCERNÉES (PARTIE 1)

Sont concernés : copropriétaire, occupant, locataire, sous-locataire, occupant à titre gratuit. Attention : utiliser un seul constat amiable pour deux appartements concernés. Si 3 appartements ou plus sont concernés : chaque personne dont l'appartement est endommagé doit remplir un constat avec le responsable.

### 5 ASSUREUR

Indiquer le nom de la compagnie pour chacun des appartements concernés.

### 6 COORDONNÉES DES PARTIES CONCERNÉES (PARTIE 2)

Sont concernés : voisin éventuel, copropriétaire, propriétaire non occupant, collectivité. Attention : utiliser un seul constat amiable pour deux appartements concernés. Les deux parties doivent indiquer si des dommages ont été subi.

### 7 RECHERCHE DE FUITE

Attention c'est à l'occupant sinistré d'engager la recherche de fuite.

**Canalisation commune :** canalisation d'évacuation ou d'alimentation desservant plusieurs appartements dans l'immeuble (ex : descente des eaux usées).

**Canalisation privative :** canalisation située dans un appartement dont l'usage est réservé aux seuls occupants.

**Canalisation accessible :** canalisation pouvant être visitée sans travaux de démolition préalable (ex : les canalisations sous baignoire auxquelles on accède par une trappe de visite).

**Canalisation non accessible :** canalisation dont l'accès nécessite des travaux de démolition préalable (ex : tuyauterie non accessible sans atteinte au gros-oeuvre).

**Canalisation enterrée :** canalisation située dans la terre. Les canalisations encastrées dans un plancher ou un mur ne sont pas considérées comme enterrées.

**Débordement d'appareils à effet d'eau :** récipient auquel il est ajouté un élément permettant l'arrivée de l'eau, son évacuation, son chauffage, son épuration... (lave linge, lave-vaisselle, cumulus, fosse septique...).

**Débordement d'un récipient :** ustensile ou réceptacle contenant de l'eau (dégivrage d'un réfrigérateur, aquarium sans arrivée d'eau...).

## CONSTAT AMIABLE DÉGÂT DES EAUX

Exemplaire pour A  
destiné à son assureur

Date du dégât des eaux

Adresse complète du lieu du sinistre

S'agit-il :  d'une maison particulière  d'un immeuble en copropriété  d'un immeuble locatif

L'immeuble a-t-il été construit depuis moins de 10 ans :  oui  non

**IMPORTANT, possibilité de recours**

Nom et adresse du syndic ou du gérant

Tél.

### LES PARTIES CONCERNÉES PAR LE DÉGÂT DES EAUX

**A**

Nom et Prénom

Adresse

Bât. Étage

Mail

Tél.

Assureur

Contrat n°

Sinistre n°

Agent/courtier

Tél.

Adresse assureur / agent / courtier

S'agit-il d'un local à usage d'habitation ?  oui  non

La résiliation du bail a-t-elle été demandée ?  oui  non

S'agit-il d'une location meublée ou saisonnière ?  oui  non

Locataire ou occupant non propriétaire

Nom et coordonnées du propriétaire ou du gérant de votre logement :

Vous êtes

Propriétaire/Copropriétaire :

occupant  non occupant

Syndic  Gérant de l'immeuble

—o—

Avez-vous subi des dommages ?  oui  non

**B**

Nom et Prénom

Adresse

Bât. Étage

Mail

Tél.

Assureur

Contrat n°

Sinistre n°

Agent/courtier

Tél.

Adresse assureur / agent / courtier

S'agit-il d'un local à usage d'habitation ?  oui  non

La résiliation du bail a-t-elle été demandée ?  oui  non

S'agit-il d'une location meublée ou saisonnière ?  oui  non

Locataire ou occupant non propriétaire

Nom et coordonnées du propriétaire ou du gérant de votre logement :

Vous êtes

Propriétaire/Copropriétaire :

occupant  non occupant

Syndic  Gérant de l'immeuble

—o—

Avez-vous subi des dommages ?  oui  non

### CAUSE DU DÉGÂT DES EAUX

Une recherche de fuite a été effectuée par un artisan ou une entreprise :  non  oui, par qui : \_\_\_\_\_

La cause est identifiée :  oui  non / La cause est réparée :  oui  non

L'origine du dégât des eaux est située chez :  A  B  ailleurs, préciser : \_\_\_\_\_

Il s'agit de (cocher la ou les cases) :

Fuite sur canalisation, préciser :  commune  privative /  alimentation  évacuation /  accessible  non accessible

Fuite ou débordement d'appareils à effet d'eau (évier, lavabo, machine à laver, chaudière, cumulus, ...)

Fuite ou débordement de chéneaux ou de gouttières

Infiltrations par :  toiture  terrasse  façade  fenêtre ou porte fenêtre  joint d'étanchéité (installation sanitaire ou carrelage)

Gel

Autre cause : laquelle ? \_\_\_\_\_

Un entrepreneur, un installateur ou un vendeur vous paraît-il être à l'origine du sinistre :  non  oui (préciser pourquoi) : \_\_\_\_\_

Si oui, nom et adresse : \_\_\_\_\_

**IMPORTANT, possibilité de recours**

Fait à : \_\_\_\_\_

Le : / /

**A** Signature

**B** Signature

### 8 ENTREPRENEUR, INSTALLATEUR OU VENDEUR RESPONSABLE

Si un entrepreneur, un installateur ou un vendeur est à l'origine du sinistre : important de le spécifier car un recours est possible.

### 9 SIGNATURE

N'oubliez pas de signer et de dater le constat amiable.

~~Une question supplémentaire ? Besoin d'un conseil ?~~

~~Appelez le service « indemnités » ROEDERER~~

~~03.83.27.21.38 - indemnancy@roederer.fr~~